



déclassement d'un terrain constructible

Par **de MANNY**, le **12/10/2009** à **11:31**

Je possède un grand terrain classé en zone constructible, j'ai déjà vendu il y a quelques années une partie de ce terrain et une maison est construite. Je désire vendre la totalité, j'ai un acheteur, j'ai demandé un C.U qui va m'être accordé. Je viens d'apprendre qu'un PLU est en cours et que tous les permis de construire qui ne seront pas obtenus avant le 31 décembre ne seront plus délivrés et que le terrain sera classé ND non constructible. L'adjoint au maire que j'ai questionné me dit qu'il y a trop de terrain constructible dans la commune et que le département ou une législation (il a bafouillé) donc je n'ai pas bien saisi la phrase oblige la mairie à faire un plu et a déclassé des terrains - Je perdrais de ce fait une somme importante. Que dois-je faire ? Il y a-t-il un recours possible afin d'empêcher ce déclassement.

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:42**

Je crois que malheureusement non... A moins d'avoir déposé un permis en temps et en heure. Cordialement.